



Résolution attestant la fin des travaux

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de _____
tenue le _____ 20_____.

Sont présents:

formant quorum sous la présidence de _____.

Est (sont) également présent(s) :

Numéro de dossier :

► Titre du projet : _____

► Résolution numéro _____

ATTENDU QUE _____ a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE _____ atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de _____, appuyée par _____, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de _____ autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que _____ est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme

ce _____ jour de _____ 20_____.

Maire ou mairesse

Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)